



AMBASSADE
DE FRANCE
EN ITALIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TRAITÉ DU QUIRINAL

Un an de coopération bilatérale
renforcée entre la France et l'Italie

| 26 novembre 2021 - novembre 2022

INTRODUCTION

Le « **Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée** », dit « Traité du Quirinal » a été signé le **26 novembre 2021** à Rome par le Président du Conseil italien, Mario Draghi, et le Président de la République française, Emmanuel Macron. Un an après, ce premier bilan démontre la forte impulsion donnée par ce texte à la relation bilatérale entre nos deux pays.

Le texte du traité a été soumis aux chambres en France et en Italie :

- En Italie, il a fait l'objet d'un vote d'approbation le 25 mai 2022 à la Camera dei Deputati et le 5 juillet 2022 au Sénat.
- En France, le vote d'approbation s'est tenu le 27 septembre au Sénat et le 31 octobre à l'Assemblée Nationale.

La finalisation du processus de ratification (échanges des instruments d'approbation et publication au JORF notamment) aura lieu dans les prochaines semaines, ce qui permet d'envisager une entrée en vigueur formelle début 2023.

Toutefois, un an après sa signature, on peut d'ores et déjà constater la réalité du « **réflexe franco-italien** » **que le traité visait à forger dans tous les domaines qu'il couvre**. Le 26 novembre dernier, des « engagements-phares » de chaque article du traité et de la feuille de route avaient été mis en exergue, de la défense à la culture, en passant par la coopération policière, transfrontalière, universitaire ou économique. Du lancement des deux premiers campus des métiers au Nouveau Grand Tour, en passant par les échanges de professeurs et d'enseignants ESABAC, de la signature de plusieurs feuilles de routes dans le domaine de la défense et de l'armement, des fonds de soutien aux Start-Up, sans oublier les échanges de diplomates : nombreux sont les engagements qui ont déjà vu le jour et seront poursuivis, engagements qui témoignent de l'impact concret du Traité pour la vie quotidienne des français et des italiens. D'autres initiatives sont bien sûr en cours de lancement ou de réalisation, notamment pour ce qui concerne les nouveaux mécanismes de consultation bilatérale à haut-niveau qui sont en train d'être mis en place (par exemple le comité transfrontalier et le comité jeunesse).

Ce dossier retrace quelques-uns des principaux accomplissements cette année, accompagnés de témoignages de bénéficiaires ou d'acteurs de cette coopération franco-italienne renforcée.

Le texte intégral du traité et de la feuille de route sont disponibles sur le [site de l'Elysée](#), de [France diplomatie](#) et sur le site de l'Ambassade de France en Italie, dans leur version [italienne](#) et [française](#).

SOMMAIRE

1. DÉFENSE	4
2. ÉCONOMIE.....	8
3. DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
4. INNOVATION	13
5. JEUNESSE	15
6. et 7. CURSUS FRANCO-ITALIENS ET MOBILITÉ ÉTUDIANTE.....	16
8. UNIVERSITÉ.....	19
9. CULTURE.....	21
10. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.....	23
11. COOPÉRATION POLICIÈRE	24
12. AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	26

1. DÉFENSE

Engagements-phares :

- **Principe d'assistance mutuelle** en cas d'agression armée sur leurs territoires, en vertu de l'article 5 du traité OTAN et de l'article 42.7 du traité de l'Union européenne, et **relance du Conseil franco-italien de défense et sécurité (2+2)**, associant les ministres de la défense et des affaires étrangères ;
- **Développement de synergies sur les plans capacitaires et opérationnels** ; nouvelle coopération entre nos groupes aéronavals, sous forme par exemple d'accompagnements réciproques de nos groupes aéronavals ;
- Intention de coopérer dans le secteur des missiles et volonté d'établir une feuille de route de coopération capacitaire commune.

Réalisations :

Depuis la signature du traité, les rencontres entre autorités militaires des deux pays se sont fait plus fréquentes et plusieurs engagements se sont concrétisés, tant au niveau stratégique que sur le plan opérationnel.

Dans le domaine de la coopération d'armement, une lettre d'intention dans le domaine spatial de défense a été signée dès le 14 décembre 2021, entre le général Portolano, Segredifesa, et Joël Barre, délégué général pour l'armement. Par ce document, les deux Etats affirment leur volonté commune de capitaliser sur leur coopération et de l'adapter aux mutations rapides et profondes du secteur spatial de défense. Cette initiative a trois objectifs principaux : poursuivre et renforcer la coopération sur les secteurs historiques que sont l'observation de la Terre et les télécommunications ; et étudier les opportunités complémentaires de coopération, y compris au niveau des développements technologiques dans les domaines de la maîtrise de l'Espace, de la radionavigation et des plateformes stratosphériques. L'une des applications concrètes de cette lettre a été l'organisation conjointe par le Segredifesa et la DGA du séminaire sur la surveillance de l'espace les 14 et 15 novembre 2022.

Dans les prochaines semaines, la **feuille de route capacitaire** annoncée dans le Traité devrait également être signée entre les deux pays.

Dans le domaine de la **coopération militaire**, les coopérations se sont renforcées dans tous les domaines : terrestre, naval, aérien, espace et cyber.

Le renforcement de la coopération militaire est le fruit **d'un rapprochement sans précédent des deux chefs d'état-major des armées et des deux état-majors des armées**. Ainsi, l'amiral Cavo Dragone, Capo di Stato Maggiore della Difesa, et le général

Burkhard, Chef d'Etat-Major des armées, **ont signé le 23 juin un document fondateur**, portant une vision stratégique commune, fixant des axes de coopération interarmées et d'armée et organisant les rapports entre Etat-Majors.

Décision symbolique mais très importante, le Traité du Quirinal a permis de décider d'un **accroissement des formations militaires supérieures croisées**, outil indispensable de connaissance et de compréhension mutuelle des grands chefs militaires de demain. Ainsi **deux officiers français (au lieu d'un seul jusqu'à alors) suivront en 2023 la scolarité du IASD** – Istituto Alti Studi Difesa, à Rome - tandis **qu'un officier italien sera à nouveau auditeur du CHEM** – Centre des Hautes études militaires, à Paris - en 2023 (au lieu d'une place tous les deux ans jusqu'ici).

Voici quelques exemples concrets de coopération par domaine :

Domaine terrestre

- **Mars 2022** : La coopération prévue dans le traité du Quirinal s'est traduite par la **participation conjointe à un exercice de combat de montagne**, nommé « Volpe Bianca », **de la 27^{ème} Brigade d'Infanterie de Montagne française et de la Brigade italienne « Alpini Taurinense »**. Les deux brigades participent régulièrement à des activités conjointes de formation et d'entraînement, pour pouvoir un jour partir en opération ensemble dans le cadre de l'Etat-Major Non Permanent de la Brigade Alpine Franco-Italienne.
- **Septembre 2022** : pour développer **l'interopérabilité entre les unités de Génie françaises et italiennes**, les unités du 2^{ème} Régiment de Génie Pontieri et le 8^{ème} Régiment de Génie de Legnano participent à Pacienza à l'exercice 'Argo 2022', conjointement avec le 6^{ème} régiment de Génie d'Angers. Les unités française et italienne de génie partagent le même matériel de franchissement de coupures humides, le Pont Flottant Motorisé.

Au-delà de l'entraînement, la formation fait partie des priorités de coopération de l'armée de Terre et de l'Esercito. Ainsi, les échanges croisés d'officiers ont été reconduits : en 2022, 6 officiers de l'Académie de Saint-Cyr effectuent leur semestre international en Italie dont 2 à la Scuola di Applicazione de Turin. Parallèlement, 5 officiers italiens de la Scuola di Applicazione effectuent leur semestre international à l'Académie de Saint-Cyr. Afin de développer davantage ces échanges pour les années à venir, le général de Courrèges, commandant l'Académie Militaire de Saint-Cyr, et le général D'Ubaldi, qui commande la Scuola di Applicazione, se sont rencontrés les 8 et 9 novembre à Turin.

Domaine naval

- Février 2022: Afin d'initier une nouvelle coopération entre les groupes aéronavals, le **porte-aéronefs italien ITS Cavour** et **une partie du groupe aéronaval français, composé notamment du porte-avions Charles de Gaulle**, se retrouvent en Méditerranée pour naviguer ensemble et effectuer un exercice conjoint.
- 20 septembre 2022: **signature de 2 arrangements techniques importants relatifs aux échanges entre les Marines des deux pays de pièce de rechange des frégates multimissions (FREMM)** et aux retours d'expérience liés à ce soutien. Les FREMM, dont sont dotées la Marine nationale et la Marina Militare sont des frégates modernes et polyvalentes issue d'un projet commun franco-italien et qui constituent l'ossature de la Force d'action navale française.
- Depuis septembre 2022: un amiral italien à bord de la frégate *Thaon di Revel* assure le commandement la mission EMASOH-AGENOR. **Des marins français sont déployés dans l'état-major embarqué sur la frégate italienne.** EMASOH (*European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz*) est une mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz lancée en 2020, dans laquelle coopèrent l'Italie, la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas.



©Marine Nationale

Octobre 2022: lors du « Seapower Symposium » de Venise organisé par la marine italienne, L'amiral Credendino, chef d'état-major de la *Marina militare* a décoré **l'Amiral Vandier, chef d'état major de la marine nationale, de l'insigne de grand officier du mérite de la République italienne.**

- Novembre 2022: une **frégate italienne intègre le groupe aéronaval français**, conduit par le porte-avions Charles-De-Gaulle, pour plusieurs semaines de mission opérationnelle. Traduction exacte de la volonté politique affirmée un an avant dans le Traité du Quirinal.

Domaine aérien

- Novembre 2021: **signature du nouveau plan de coopération bilatéral dans le domaine aéronautique** par les chefs d'état-major des armées de l'air italienne et

française. Ce plan intègre les objectifs du traité à travers le renforcement de l'interopérabilité, des échanges accrus entre experts sur des domaines techniques et des perspectives de collaboration en opérations.

- Juin 2022 : **Echange entre escadrons de drones italien et français.** Les experts des systèmes de drones MQ-9 Reaper se rencontrent sur la base aérienne d'Amendola, dans les Pouilles, afin de partager des connaissances sur un matériel équipant les deux armées de l'air et d'étudier de possibles collaborations sur les théâtres d'opération.

Spatial militaire

Les deux commandements de l'Espace, français et italien, ont renforcé leur coopération et avancent sur la formalisation et la signature d'un document conjoint organisant les échanges d'information et la coopération opérationnelle.

2. ÉCONOMIE

Engagements-phares :

Création d'un forum annuel de concertation économique franco-italien, réunissant les ministres de l'économie, des finances et du développement économique de chaque pays, afin d'assurer un dialogue régulier sur les politiques macro-économiques et industrielles, et de rapprocher les tissus économiques des deux pays, en particulier sur les secteurs stratégiques pour l'indépendance européenne tels que les infrastructures cloud, les batteries électriques, l'industrie pharmaceutique ou les semi-conducteurs.

Réalisations :

Le Traité renforce la coopération économique et financière entre les deux pays, dans le but de faciliter les investissements réciproques, mener des projets conjoints pour développer les entreprises innovantes et les PME, renforcer les collaborations industrielles bilatérales et promouvoir des initiatives conjointes contribuant au renforcement des chaînes de valeur stratégiques européennes, notamment au sein des *projets importants d'intérêt européen* [PIIEC]. Le but partagé est de faire gagner les entreprises en compétitivité, et d'accompagner leur transition vers des modèles plus résilients et moins dépendants de l'approvisionnement de ressources stratégiques auprès de pays extérieurs, dans les secteurs porteurs. Les PIIEC constituent à ce titre une part importante des projets que les deux Etats entendent soutenir, dans des secteurs stratégiques tels que les batteries, l'hydrogène, l'électronique et la connectivité, le Cloud, la santé, pour favoriser l'innovation, de nouvelles capacités industrielles, le renforcement ou le développement de nouveaux sites de production.

-**PIIEC** : La France et l'Italie participent toutes deux à plusieurs PIIEC approuvés par la Commission :

- **Le PIIEC Hy2Use - Technologie de l'hydrogène** (2022), auquel participent, outre la France et l'Italie, 13 autres Etats membres de l'UE. Il bénéficie d'un investissement de 5,2 milliards d'euros de fonds publics et devrait mobiliser 7 milliards d'euros supplémentaires d'investissements privés. Il concerne notamment les entreprises françaises Air Liquide et MassHylia (Engie France et TotalEnergies) et les italiennes NextChem, RinaCSM, Sardhy Green Hydrogen, South Italy Green Hydrogen.

- Dans le cadre du **PIIEC dit Batteries II** (2021) qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des batteries, l'Italie et la France participent à une coopération sur les modules et composants de batteries, notamment à travers les entreprises italiennes Endurance et FAAM, et la française Automotives Cells Co (ACC).

- **Le PIIEC Microélectronique** (2018) qui regroupe 4 pays de l'Union européenne, à savoir Italie, France, Allemagne et Autriche, ainsi que le Royaume-Uni. Les 4 pays membres de l'UE le financeront jusqu'à 1,75 milliard d'euros. Le projet vise à générer 6 milliards d'euros supplémentaires d'investissements privés. L'objectif global du projet est de favoriser la recherche et de mettre au point des technologies et des composants innovants (comme les puces, circuits intégrés et capteurs) pouvant être intégrés dans une large gamme d'applications en aval.

Par ailleurs, le 3 mars 2022, **l'Italie et la France étaient cosignataires, avec 14 États membres de l'Union, d'un manifeste pour le lancement d'un PIIEC dans le secteur de la santé**, afin de développer des technologies et procédés de production innovants et plus verts pour la fabrication de médicaments, innover dans des thématiques stratégiques comme la lutte contre la résistance aux antibiotiques, développer de traitements contre les maladies rares et, de manière complémentaire avec l'Autorité européenne de gestion des crises sanitaires (HERA), pour faire face aux futures pandémies, développer les thérapies géniques et cellulaires.

- **Juillet 2022** : dernier **forum économique conjoint Medef et Confindustria à Paris**. Si ce forum préexistait au traité, celui-ci lui a donné une impulsion nouvelle en renforçant davantage leur coopération et vise à élaborer des propositions concrètes pour développer la coopération industrielle bilatérale. Dans leur **déclaration finale** à l'occasion de ce forum, les présidents du MEDEF et de la Confindustria, ont défini 3 grandes priorités assorties de propositions aux deux gouvernements : accompagner la transition énergétique dans le contexte géopolitique auquel fait face l'Europe, financer la double transition verte et numérique et développer des synergies dans le domaine des transports, de la défense, de la sécurité et de l'espace.
- **Janvier 2022 et Septembre 2022** : **Participation conjointe au CES de Las Vegas et à l'IFA de Berlin des agences italienne ICE/ITA et française Business France**, chargées du développement international des entreprises, des investissements internationaux et de la promotion de leur pays respectifs. Sous l'impulsion du traité, elles se sont rapprochées pour organiser cette participation conjointe et une dizaine de startups d'Italie et de France ont concouru. A l'IFA de Berlin, il s'agissait des startups italiennes Filo, Beexlab, Plus Biomedical, Hexagro, Domethics et des françaises Actronika, Earsquared, YBrush, Adok, Tali Connected, Beautymix . Au-delà de la compétition, des échanges fructueux ont été menés sur l'apport des nouvelles technologies et leur innovation dans le domaine de la santé, de la biodiversité urbaine ou de l'énergie.
- **Rencontres d'affaires** : **L'organisation de plusieurs événements économiques pour le rapprochement des milieux d'affaires a été facilitée par la signature du Traité**. On peut citer par exemple la rencontre entre le maire de Rome et les filiales françaises de la capitale le 11 mars 2022, les échanges entre le ministre de la santé et les entreprises du club santé le 31 mai 2022 à Rome, la table ronde sur la souveraineté

numérique à Rome le 27 juin de cette année, celle sur l’Italian Tech et la French Tech pour le développement durable le 5 juillet à Milan, le séminaire de lutte contre la contrefaçon le 27 juin à Rome.

- **Création d’un nouveau forum d’entreprises franco-italien, le club France-Mezzogiorno.** En octobre 2021 a été lancé à Naples la première édition du club, dirigé par la CCI France-Italie et réunissant une vingtaine d’entreprises françaises et des entreprises basées dans le Sud de l’Italie. La deuxième édition, qui s’est tenue en octobre 2022, en a réuni plus de 40 dans tous les secteurs, de l’agroalimentaire à la pharmacie en passant par les services. Ce club a organisé en 2022 quatre rencontres d’entreprises, autour des thèmes du PNRR, de l’industrie 4.0, de l’internationalisation des entreprises et l’accès aux financements.



- **Spatial: Signature d’une déclaration franco-italienne en marge du traité en novembre 2021.** La France et l’Italie sont de gros contributeurs aux programmes spatiaux européens et travaillent à renforcer la préférence et l’autonomie spatiale européennes. La coopération spatiale franco-italienne est de loin la plus dynamique en Europe, les agences nationales étant en particulier les seules à mener des activités liées à la dimension duale civile/militaire et au développement de lanceurs complets. Cette coopération se fonde aujourd’hui sur des programmes bilatéraux civils et militaires structurants dans le domaine de l’observation de la Terre et des télécommunications mais aussi dans le cadre de programmes menés ensemble au sein de l’Agence Spatiale Européenne. En construisant sur la coopération historique dans le domaine satellitaire, notamment Thales Alenia Space, il s’agit d’approfondir les coopérations industrielles dans le domaine de l’exploration, de l’observation de la Terre, des télécommunications, de la navigation et des segments sol associés.

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagements-phares :

- Soutien des initiatives de coopération transfrontalières et transnationales entre les aires protégées françaises et italiennes, terrestres et marines ; objectif réaffirmé de faire de la Méditerranée une mer propre et écologiquement durable ; promotion d'un renforcement des dispositions des accords de commerce et d'investissement de l'Union européenne liées au développement durable, et leur bonne mise en œuvre, notamment le respect de l'Accord de Paris.

Réalisations :

- **Mer Méditerranée** : Grâce aux efforts déployés depuis de nombreuses années de concert par la France et l'Italie, l'Organisation Maritime Internationale a approuvé, le 10 juin 2022, la **création d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules** (zone SECA) couvrant l'ensemble de la mer Méditerranée. Les deux pays ont également lancé avec leurs partenaires méditerranéens le « **Plan d'action Méditerranée exemplaire en 2030** » lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille en septembre 2021, afin de protéger la biodiversité marine, promouvoir la pêche durable, lutter contre la pollution marine et promouvoir le transport maritime durable. Elles soutiennent en outre l'initiative WestMED pour le développement de l'économie bleue en Méditerranée occidentale.

- **En matière agricole**, la France et l'Italie partagent un modèle commun, celui d'une agriculture forte diversifiée, et de qualité, avec de nombreux produits sous indications géographiques et appellations protégées. Pour préserver et développer ce modèle commun, les deux Etats entendent travailler ensemble au niveau européen en faveur de la résilience, la durabilité et la transition du système agricole et agroalimentaire (développement durable des filières agro-alimentaires et de l'agriculture biologique, lutte contre la déforestation...). **Un protocole d'entente sur la bioéconomie et l'économie circulaire entre B4C** (Bioeconomy for change, pour la France) **et SPRING** (pour l'Italie) a été signé en mars 2022. Une **rencontre sur les indications géographiques** a été organisée en avril 2022 à l'ambassade de France en Italie pour développer une approche commune, tandis que l'ambassade d'Italie à Paris a organisé un séminaire sur le même thème en novembre 2022.

Témoignage de deux jeunes Français conviés à participer à une réunion organisée par l'Italie sur le tourisme durable du 27 juin au 3 juillet 2022 à Sorrente. Il s'agissait du 1^{er} sommet « jeunes » organisé par l'UNWTO, agence dédiée

au tourisme, dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030.



« Ce sommet a suscité chez beaucoup d'entre nous une prise de conscience : la nécessité de repenser le tourisme pour qu'il s'intègre encore mieux dans une démarche de développement durable et responsable ; la nécessité pour notre génération d'être des acteurs de cette mutation, au niveau global mais aussi au niveau local ; et enfin, réaliser à travers cette expérience que le tourisme rapproche les personnes, au-delà des différences, dans le respect de chaque culture et économie. Nous venons tous de milieux et de cultures différentes, cela ne nous a pas empêchés de réfléchir ensemble à des solutions pour un développement durable et responsable ».

4. INNOVATION

Engagements-phares :

Développement de programmes de financement conjoints de projets innovants, en soutien des start-ups et des PME ; signature d'un accord entre la Caisse des dépôts italienne et la BPI française renforçant la coopération en matière de soutien aux PME et aux start-ups.

Réalisations :

Des programmes bilatéraux entre Bpifrance et la Cassa Depositi e Prestiti ont été lancés :

- **Young leaders / Jeunes Dirigeants** s'adresse à 30 jeunes professionnels prometteurs (15 Italiens et 15 Français), et vise à créer, sur 2 ans, un réseau de jeunes professionnels à haut potentiel qui contribueront à créer et développer les relations à l'échelle bilatérale, et internationale. Ce programme sera renouvelé en 2023.



©Cassa Depositi e Prestiti

- **L'accélérateur franco-italien**, opéré par la Cassa Depositi e Prestiti, Bpifrance et Team France Export, concerne 40 PME industrielles aux ambitions croisées (20 italiennes et 20 françaises), dans les secteurs du luxe, de l'automobile, la métallurgie, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et chimique. Ce programme vise, sur un an, à accompagner les dirigeants pour développer leurs relations commerciales. Les entreprises françaises sont accompagnées par le bureau de Business France en Italie et les italiennes par la Chambre de commerce et d'industrie France-Italie. Ce programme a été un succès et sera renouvelé annuellement. Par exemple, **CODRA**, société française qui accompagne ses clients dans l'informatique industrielle, scientifique et technique, a souhaité rejoindre l'accélérateur afin d'assurer le développement commercial de la suite SCADA Panorama en Italie. Lors des différentes sessions, la société a pu identifier les secteurs et les acteurs prioritaires pour leur marché, apprendre la pratique des affaires en Italie et rentrer en contact avec plusieurs intégrateurs pour les solutions de type SCADA. **Emapharma** est une entreprise française qui produit des fermetures métalliques pour les

applications injectables pharmaceutiques. Le programme l'a conforté dans son choix d'investir en Italie. Les **sociétés italiennes Techfem et Gorent** ont rencontré des opérateurs français appartenant à leurs secteurs respectifs d'intérêt, l'hydrogène pour la première, l'immobilier (pour trouver des bureaux et des parkings pour leurs véhicules) et la transition énergétique pour la seconde.

5. JEUNESSE

Engagements-phares :

Mise en place d'un service civique commun franco-italien, avec, pour la première année, un objectif de 150 jeunes qui effectueront un volontariat croisé entre la France et l'Italie ; **création d'un conseil franco-italien de la Jeunesse**, et définition d'une stratégie pour développer les mobilités.

Réalisations :

Dans le sillage de la signature du Traité, **la Ministre italienne de la jeunesse, F. Dadone, et la SE française à la jeunesse, S. El-Hairy, ont signé, le 15 février 2022 à Paris, une déclaration d'intention pour le renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine de la jeunesse.** Cette déclaration pose les bases concrètes et organisationnelles pour la mise en œuvre d'un service civique commun franco-italien, via des échanges d'expériences entre les structures d'accueil/associations, la promotion des échanges entre les deux pays, et la mise en place d'un comité ad-hoc pour le suivi du service civique franco-italien. Depuis, plusieurs rencontres entre les administrations concernées et les structures d'accueil des services civiques ont eu lieu et se tiendront dans les prochains mois. Elles ont permis aux différents acteurs concernés d'apprendre à se connaître et de définir les prochaines étapes, en s'appuyant sur les jeunes français et italiens qui ont déjà fait ou font actuellement un service civique de l'autre côté de la frontière (quelques dizaines de part et d'autre par an). Le but est de développer la compréhension et la culture commune entre les jeunes des deux pays par cette expérience particulière. Les échanges se poursuivent également pour la mise en place du Comité jeunesse, qui aura vocation à œuvrer à la mise en place d'une feuille de route conjointe sur la jeunesse.



Focus : Témoignage de Laurine Chambert et Lilian Lemoing, volontaires en service civique à l'Alliance Française de Gênes et à l'Alliance Française de Turin. Lilian, originaire de Quimperlé en Bretagne, réalise sur 9 mois son service civique de septembre 2022 à juin 2023. Sa mission consiste, au contact du public italien, à créer des ateliers, et notamment un jeu sur le thème du sport qui sera expérimenté auprès des apprenants de français. « Il y a environ 2 mois, je suis arrivé à Turin

pour une mission de volontariat en service civique. Au quotidien, cet engagement me permet de mettre en application mes valeurs dans un milieu professionnel. Ainsi, je travaille sur des outils d'animation mêlant socio-culturel et écologie auprès d'un public jeune et attiré par la langue française. Je suis très heureux de pouvoir réaliser ce type de mission à l'étranger et souhaite vivement poursuivre dans la voie de l'interculturel ! »

6. et 7. CURSUS FRANCO-ITALIENS ET MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Engagements :

Développement des filières Esabac, permettant la double délivrance du baccalauréat français et de l'Esame di Stato italien, en France ; toutes les académies en France auront au moins une section Esabac d'ici 2025. **Favoriser la mobilité des élèves et des étudiants**, notamment ceux issus du cursus ESABAC, de l'enseignement professionnel et technologique et des apprentis. **Lancement d'un premier campus des métiers franco-italien en 2022**, sur des secteurs comme l'automobile, l'intelligence artificielle ou encore les métiers d'art ; développement des **partenariats stratégiques entre instituts nationaux du professorat de l'éducation** français et italiens pour faciliter la mobilité des futurs professeurs.

Réalisations :

- Rentrée 2022-2023 : **Ouverture de 2 premiers campus des métiers franco-italiens en Lombardie et Piémont, en partenariat avec les régions Auvergne-Rhône Alpes et Franche-Comté**. Ces campus d'excellence sont centrés sur les secteurs de la maintenance automobile et la mécanique des avions. Dans le cadre du partenariat entre Franche-Comté et Piémont, les formations concernées sont l'ITS Aerospazio/Meccatronica Piemonte et le Lycée Saint-Joseph La Salle de Dijon pour la Mécatronique ; l'ITS Aerospazio/Meccatronica Piemonte-CMQ microtechnique et systèmes intelligents avec l'implication de 2 BTS : CRSA (Conception et réalisation de systèmes automatisés) et CPI (Conception de Produits Industriels).

Dans le cadre de celui qui a été engagé entre la Région Auvergne-Rhône Alpes et le Piémont et la Lombardie, le Campus Auto'mobilités composé de 5 établissements de formation professionnelle et de 2 associations travaillera dans ces domaines avec le CNOSFAP Lombardie à Brescia, le Centre de formation provincial Zanardelli et le Centre de formation CNOSFAP Piémont à Turin. Du 28 novembre au 2 décembre de cette année, une délégation de 25 personnes de la région Auvergne Rhône-Alpes se rendra en Lombardie et au Piémont dans le cadre de ce nouveau campus.

- **ECHANGES ESABAC** : Symbole de la coopération éducative franco-italienne, l'**EsaBac**, certification à double délivrance, permet aux élèves italiens et français d'obtenir à partir d'un seul examen deux diplômes : l'Esame di Stato italien et le Baccalauréat français. Le nombre de lycées italiens préparant à cette double certification est en augmentation régulière depuis sa création en 2011 : il y a aujourd'hui **319 sections EsaBac dans les lycées italiens dont 44 EsaBac Techno**. En 2021, **9016** diplômes du Baccalauréat ont été décernés aux élèves des lycées italiens. Près de **50.000** élèves sont à ce jour en possession du Baccalauréat dans le cadre de l'EsaBac. Le taux de réussite de près de 90% à l'examen français traduit le caractère d'excellence de ce parcours bilingue. En France, on compte **66 lycées proposant ce cursus, et 4 établissements français en Italie** : lycée Stendhal à Milan, lycée Victor Hugo à Florence, lycée Chateaubriand et Institut Saint Dominique à Rome. Depuis la signature du traité, ce sont surtout **les échanges entre professeurs et élèves des filières ESABAC qui se sont notablement multipliés cette année**. En voici quelques exemples :
- Juillet 2022 : Participation de **11 professeurs italiens de filières ESABAC à la première édition de l'université régionale – BELC Espagne**, à Madrid, grâce à une bourse offerte par l'Institut français Italie. Cet événement avait pour ambition de proposer aux professionnels du français une réflexion autour de nouvelles pratiques et de nouveaux outils pour mieux relever les défis auxquels ce secteur se trouve confronté. Elle a permis à ces professeurs de proposer des formations innovantes auprès de plus de 300 collègues italiens des 319 sections Esabac et des lycées labellisés FrancEducation, lors des trois sessions organisées en octobre dernier en Italie.

Témoignage de Lorena Fusco, professeure italienne ayant participé à l'événement : "J'ai eu la grande



opportunité de participer à cette semaine de formation grâce à l'IFI qui a financé 10 professeurs de FLE et de DNL Histoire italiens en leur proposant de candidater pour la Formation universitaire régionale Belc de Madrid. Cette expérience m'a permis d'enrichir mes connaissances et de partager ma vision professionnelle avec celle des autres 180 participants (Espagnols, Portugais, Français, Italiens)."

- Décembre 2022 : **Projet Label FrancEducation « Horizon JO 2024 »** : 14 établissements italiens distingués par le Label FrancEducation participent à ce projet qui contribue à renforcer l'environnement francophone par des défis. Les sportifs **Chiara Zenati**, cavalière de l'équipe de France de para-dressage et **Nicolas Debon**, dessinateur et scénariste de bande dessinée et de livres jeunesse, les inviteront à réaliser un podcast en français sur un ou une athlète paralympique francophone et/ou une planche de bande dessinée en français sur une des valeurs du sport. Les 11 gagnants remporteront un **séjour organisé**

à Paris du 14 au 27 mars 2023, à la rencontre des organisateurs et des acteurs des Jeux Olympiques Paris 2024. Parallèlement, l'Institut français Italia accorde une enveloppe à chaque établissement labellisé pour élaborer un projet personnalisé portant sur "le sport en français", décliné en deux volets : Les olympiades Label FrancEducation et Les médiathèques Label FrancEducation. Le Label FrancEducation est remis à de nouveaux établissements italiens chaque année. L'un des derniers exemples en date est le lycée Carducci de Bolzano, qui l'a reçu cette année.



Témoignage de la Proviseure du lycée Carducci de Bolzano, Cristina Crepaldi, sur le Label FrancEducation : "Ce label est une reconnaissance de la qualité de l'enseignement, délivré par le ministère français des affaires étrangères. Il est différent et distinct du parcours Esabac : les écoles ESABAC, comme c'est le cas du lycée Carducci, ne peuvent en effet obtenir le label de parcours d'excellence en français qu'à l'issue d'un cursus de deux ans pendant lequel nous avons démontré notre engagement".

8. UNIVERSITÉ

Engagements-phares :

Favoriser les échanges d'étudiants et de chercheurs et la mise en place de doubles diplômes et diplômes conjoints ainsi que les coopérations entre écoles doctorales ; mise en place d'un forum bisannuel réunissant les ministères chargés de l'enseignement supérieur et les acteurs du monde universitaire.

Réalisations :

Le nombre d'étudiants italiens affiche pour l'année 2021-2022 la croissance interannuelle la plus forte depuis 2005, avec plus de 16% d'inscrits par rapport à l'année précédente, notamment après la fin de la période pandémique. Cela représente donc **19 185 inscrits italiens en mobilité vers la France** sur la période durant cette année écoulée. Les italiens représentaient **13% du total des doctorants étrangers en France, soit 1 573 étudiants**. Les échanges entre les deux pays restent comparables, la France étant le **4^e pays** accueillant le plus d'étudiants italiens à l'étranger. **Plus de 330 doubles diplômes existent actuellement entre la France et l'Italie**, associant universités, écoles privées, Grandes écoles (côté français), et concernant des parcours dans tout type de discipline, enseignée parfois entièrement en anglais.

Plusieurs nouveaux **accords entre Universités** ont été signés cette année, parmi lesquels :

- Accord signé entre l'Université **La Sapienza et l'Ecole centrale de Nantes** pour un master en Sciences, technologie, santé et robotique,
- Accord entre la **Scuola Superiore per Mediatori Linguistici Vittoria de Turin et l'université Montpellier 3** pour un parcours en Langues Étrangères Appliquées.
- Accord entre les universités de l'Insubria et de Sorbonne Paris Nord (24 juin 2022).

Témoignage de Giorgio Zamperetti, Adjoint au recteur à l'international de l'université d'INSUBRIA : « L'importance pour notre université d'un accord avec une université héritière d'une tradition académique séculaire sur notre continent doit être soulignée. En ce moment, en particulier pour l'Europe, il est nécessaire de donner un nouveau centre de gravité aux collaborations scientifiques et éducatives et, peut-être, à l'idée même d'Europe que nous avons jusqu'à hier, dans laquelle la France et l'Italie joueront un rôle fondamental, également à la suite du "traité de coopération bilatérale renforcée" entre l'Italie et la France signé l'année dernière".

- **Accord entre le CNRS et l'Institut national de haute mathématique "Francesco Severi" (Indam) portant création du laboratoire conjoint en mathématique LYSIM** (Laboratoire Ypatia en Sciences Mathématiques), le 10 décembre 2021.

- Le réseau des **Universités européennes** incluant des partenaires italiens et français n'a par ailleurs cessé de s'agrandir et on **en compte actuellement 24**.

Depuis juillet 2021, on dénombre notamment les consortiums suivants :

- Alliances EU Green European Alliance (dont **Université d'Angers et Università di Parma**),
- INGENIUM (dont **Université de Rouen et Università degli Studi di Pescara**)
- UniGreen Alliance (dont **Sup'Biotech et Università Modena e Reggio Emilia**).
- L'Alliance historique UNITA compte depuis janvier 2022 un 2^{ème} partenaire italien (**l'Université de Brescia** en plus de l'Université fondatrice de Turin) ; les universités de Pau et des Pays de l'Adour et Savoie Mont Blanc assurent par ailleurs une double représentation française.

Le traité a également permis la **relance de l'Université Franco-italienne**, avec la tenue de son congrès à l'Université de Naples Suor Orsola Benincasa, les 16 et 17 juin. Il a également relancé la **coopération bilatérale franco-italienne en sciences du patrimoine**, avec un premier événement scientifique bilatéral à Rome le 15 septembre au CNR sur le thème du patrimoine culturel dans la transition verte.

- Automne 2022 : lancement du **nouveau programme de mobilité pour étudiants entrepreneurs**, par la mise à disposition de 5 Bourses du gouvernement français pour des étudiants italiens qui viendront en France en 2023. La Farnesina a de même mis à disposition 5 bourses pour des étudiants français qui viendront en Italie.
- Septembre 2022 : **lancement formel de la coopération bilatérale sur les technologies quantiques**. La rencontre entre experts italiens et français des technologies quantiques organisée par l'ambassade a permis d'élaborer une proposition de feuille de route pour la coopération bilatérale sur les technologies quantiques, revue par les principales institutions de recherche impliquées côté français et côté italien

9. CULTURE

Engagements-phares :

Renforcement des échanges entre industries culturelles et coopération renforcée en faveur de la protection du patrimoine ; organisation en 2022 d'un premier événement conjoint entre écoles d'art et de métiers d'art et d'un forum franco-italien « Entreprendre dans la Culture » ; soutien à la traduction franco-italienne pour favoriser les échanges littéraires ; lancement d'un « nouveau grand tour » pour la circulation artistique en Europe.

Réalisations :



- Été 2022 : **Lancement du « Nouveau Grand Tour »** : le Nouveau Grand Tour est un projet de résidences d'artistes piloté par l'Institut français Italia et l'Ambassade de France en Italie. Il s'appuie sur un réseau de partenaires locaux et notamment **de 22 résidences d'artistes** se déployant sur l'ensemble du territoire italien. Une **cinquantaine de jeunes artistes français et allemands de moins de trente ans**, sélectionnés au printemps dernier, ont ainsi commencé à rejoindre leurs résidences dans les différentes régions d'Italie, du Piémont aux Pouilles en passant par la Sardaigne. Le dispositif est ouvert à tous les champs de la création – arts visuels (peinture, sculpture, design, mode, photographie, audiovisuel, etc.), arts de la scène (théâtre, danse, cirque, performance, musique et création sonore), architecture et paysage ou encore gastronomie – et, de fait, un grand nombre de disciplines sont représentées par les lauréats de cette première édition. En 2023, ce sont les artistes italiens qui seront accueillis à leur tour en France dans le cadre de ce programme, le premier de son genre en Europe.
- Automne 2022 : accompagnement d'un traducteur italien par le financement d'un séjour de formation à Paris, lui permettant de découvrir le monde de l'édition française et francophone, en collaboration avec la **Cité internationale des arts de Paris**. La bourse de résidence de traduction du français vers l'italien permet aux jeunes traducteurs d'intégrer leur formation dans un environnement culturel riche, de se familiariser avec le monde de l'édition française, de compléter leur formation professionnelle et de réaliser un travail de documentation pour un nouveau projet de traduction. Cette année, le

traducteur Lamberto Santuccio remporte la résidence de traduction de deux mois à la Cité internationale des arts à Paris. L'appel à candidatures s'adressait aux jeunes traducteurs (moins de 35 ans) du français vers l'italien résidant en Italie et ayant traduit au moins un livre.

Portrait de Lamberto Santuccio, lauréat : Agé de 27 ans et né à Syracuse, il a étudié les lettres modernes à l'Université de Bologne, puis la philologie moderne à La Sapienza à Rome et à l'université Sorbonne Nouvelle. Il enseigne la langue et la culture italiennes dans plusieurs écoles de Douai, il suit en parallèle une maîtrise en édition. Il a traduit le texte *Cet Amour-là* de Yann Andréa, qui sera publié en Italie en début d'année 2023. Passionné de littérature française et francophone, il réalise à la Cité internationale des arts, un projet de traduction d'un roman de l'écrivain d'origine grecque Vassilis Alexakis.

- **Mai 2022 : lancement du label "A la page – Libro scelto" pour les éditeurs italiens de romans francophones au Salon du livre de Turin.** Il s'agit de labelliser



les textes qui se distinguent le plus par l'originalité de leur sujet, la qualité de l'écriture et de la réflexion. Ces projets d'édition sont souvent soutenus avant même leur publication, à partir du Programme d'aide à la publication (PAP) de l'Institut Français Italia, qui soutient les éditeurs italiens dans l'acquisition des droits. En outre, le label de qualité se veut un véritable outil de promotion à disposition des éditeurs au moment de sa sortie en librairie, qui pourront l'utiliser sous forme de bandeau ou sur la quatrième de couverture. 10 premiers titres en ont bénéficié (dont *Il Giovane Darwin* de Fabien Grolleau et Jérémie Royer, Tunué ; *Nel Bosco* de Charline Colette, Sinnos ; *Eredità* de Miguel Bonnefoy, 66th and 2nd ; *Mozart visto da me e il mio gatto* de Tristian Pichard et Julie Staboszeski, Sonda ; *La traversata degli animali* de Vincent Cuvellier, Biancoenero ; *Sono un mostro che vi parla* de Paul B. Preciado, Fandango ; *La danza del bifolco* de Fiston Mwanza Mujila, Nottetempo ; *Pacifico* de Stéphanie Hochet, Voland ; *Maledetto Baudelaire!* de Jean Teulé, Neri Pozza et *L'infrordinario* de Georges Perec, Quodlibet). Ce nouveau label franco-italien est un projet pionnier pour la promotion de livres étrangers de qualité en Italie. L'Institut Français Italia et l'association Librai Italiani décerneront ce label chaque année.

10. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Engagements-phares :

Reconnaissance de la **frontière franco-italienne comme lieu d'intérêt partagé des deux pays, devant faire l'objet d'une attention commune particulière, et création d'un comité de coopération transfrontalière**, dédié aux enjeux transfrontaliers (environnement, santé, énergie, transports, éducation, économie, culture, tourisme, etc.) associant les acteurs compétents au niveau local, régional et national ; renforcement de la coopération en matière sanitaire ; lancement de négociations sur un accord de coopération sanitaire transfrontalier et de protection civile.

Réalisations :

- **Transports et infrastructures communes** : Depuis la signature du traité ont été confirmés l'inscription de la ligne ferroviaire Nice - Cuneo-Vintimille sur la carte des réseaux transeuropéens, ce qui permettra d'ouvrir la voie à davantage de financements et aides de la part de l'Union européenne pour sa modernisation. Les deux partenaires sont également en train de moderniser la gouvernance binationale du tunnel du Mont Blanc.
- **Ligne ferroviaire Lyon Turin** : Grâce à un accord de juin 2022, les matériaux excavés sur le chantier peuvent circuler d'un pays à l'autre afin d'être réutilisés sur le chantier, de limiter la nécessité d'achat de gravats ou de bétons. Un comité des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires a été mis en place afin d'améliorer la coordination de planification des travaux et de gestion des sillons. Les sujets principaux sont la réalisation d'un diagnostic de la ligne existante, la création de bases de données sur les circulations de voyageurs, les circulations de fret, la planification des travaux et la mise en place d'un modèle d'exploitation unique et intégré pour le trajet total de Lyon à Turin et vice versa.
- **Reconstruction de la vallée limitrophe de La Roya**, frappée durement par la tempête en automne 2021 : plusieurs connexions ferroviaires et routières sont rétablies afin de permettre aux habitants de pouvoir se déplacer des deux côtés de la frontière dans ce bassin de vie montagnard.
- **Comité transfrontalier** : les Ambassadeurs français et italiens pour les questions transfrontalières ont organisé tout au long de l'année 2022 des consultations avec leurs parties prenantes nationales respectives pour préparer le format et le fonctionnement du Comité transfrontalier. Le lancement de ce comité est prévu au 1^{er} semestre 2023.

11. COOPÉRATION POLICIÈRE

Engagements-phares :

Pérennisation de la **brigade mixte de police aux frontières**, et création d'une **unité opérationnelle franco-italienne**, pour la gestion de grands événements ou la contribution à des missions internationales de police; intensification de la coopération entre forces de l'ordre et magistrats en particulier en matière de criminalité organisée.

Réalisations :

- Depuis son lancement, la brigade mixte de police aux frontières a permis de procéder au contrôle d'environ 14.000 personnes et 8.000 véhicules par une plus grande coopération entre les forces de police italienne et française. Depuis le début de l'année 2022, 15 passeurs ont été interpellés.
- Depuis le printemps 2022, **des patrouilles conjointes** de policiers et/ou des gendarmes français et italiens ont lieu de part et d'autre de la frontière. C'est un signal fort pour la dissuasion des actes de délinquance souhaitant tirer parti des limites frontalières de juridiction.
- Des formations conjointes de policiers et de gendarmes ont également eu lieu cette année, par une meilleure compréhension de leur réalité et de leurs enjeux, notamment :
 - o Formation **spécifique sur les mafias** avec un focus sur leurs méthodes d'infiltration dans l'économie légale et les moyens permettant de les déceler à destination des chefs français de services régionaux et nationaux d'enquête.
 - o Présentation par la préfecture de Police de Paris à ses homologues italiens de son retour **d'expérience sur la gestion des attentats**. Les spécialistes français et italiens des services d'enquête et de secours /protection civile ont ainsi pu échanger sur la mise en œuvre des plans d'urgence.

Témoignage du Général Dominique Lambert, chef de l'Office central de lutte contre le travail illégal qui a participé à une journée de formation conjointe à l'Ambassade de France en Italie : « *Aujourd'hui, l'action contre les filières d'exploitation par le travail nécessite d'agir de concert avec les autres Etats-membres. Par son positionnement sur les routes migratoires, l'Italie est un partenaire incontournable. En une journée de séminaire, dans l'élan du traité du Quirinal, j'ai pu rencontrer mes homologues des services d'enquête spécialisés, et en particulier le Comando Carabinieri per la Tutela del Lavoro, notre partenaire naturel. Nous*

avons pu échanger sur les bonnes pratiques en matière de prévention, ainsi que définir les modalités d'un partage plus fluide de l'information. Nous allons continuer à renforcer les liens opérationnels entre nos services».

- **Avril 2022 : Formations ou échanges entre police française et italienne sur les crimes environnementaux.** L'Italie et la France sont moteurs d'un projet dit « G4 FIEP » visant à développer leurs propres compétences en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement, mais aussi à promouvoir la création d'unités dédiées auprès de nos partenaires. L'Espagne et le Portugal sont également associés à ce projet. Concrètement, il s'agira de définir une stratégie commune et une coordination préalable dans l'élaboration des projets sous financement européen, de développer la mise en œuvre d'expertises techniques communes en appui des enquêtes et enfin d'une assistance mutuelle autant que de besoin. A l'été 2022, alors que la France faisait face à l'un des plus grands feux de forêt de son histoire récente, l'Italie dépêchait une **équipe d'enquêteurs spécialisés du Commandement des unités forestières des carabiniers** pour renforcer les services d'enquête français dans la recherche des auteurs et des points de départ.

Témoignage : Général Sylvain Noyau, chef de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement, qui participe au projet « G4 FIEP » : *« je travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la lutte contre les atteintes à l'environnement. Les carabiniers ont toujours été nos partenaires naturels, à la fois en raison de nos proximités culturelle et géographique, mais aussi du fait de leur excellence professionnelle. Je me réjouis que le traité du Quirinal soit venu asseoir notre relation privilégiée. Surtout, il est remarquable que ce renforcement du travail bilatéral conduise à développer notre action dans un cadre plus large, multilatéral, visant à protéger notre maison commune».*

12. AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Engagement-phares :

Programme d'échanges de diplomates entre les ministères français et italien chargés des affaires étrangères.

Réalisations :

Pour la première fois de façon structurée dans le cadre du traité du Quirinal, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères à Paris et la Farnesina à Rome accueillent au sein de leurs services **un diplomate de l'autre pays, pleinement intégré dans leurs équipes**. Cette mesure permet aux diplomaties des deux pays de mieux se connaître, d'échanger au quotidien et de diffuser une culture diplomatique commune. Ce dispositif est appelé à se perpétuer chaque année.

La signature du traité du Quirinal a par ailleurs permis de **renforcer et structurer les échanges bilatéraux entre les diplomaties françaises et italiennes**, tant entre les capitales que sur le terrain (par exemple entre nos représentations permanentes à New-York). Des **consultations régulières** ont désormais lieu **entre la plupart des directions politiques, mais également entre directions transversales** (directions de l'administration, des ressources humaines...). Une première session de formation conjointe pour les jeunes diplomates français et italiens a été organisée à Rome en mai dernier. Un travail est en cours pour la mise en place d'un programme commun de Jeunes Experts Associés (JEA) aux Nations Unies.

Le pilotage général de la mise en œuvre du Traité est assuré par **les Secrétaires généraux de la Farnesina et du Quai d'Orsay**, qui organisent des consultations bilatérales tous les 6 mois.



©Farnesina

Témoignage : Victoire Lefebvre, diplomate d'échange à la Farnesina depuis le 1^{er} septembre 2022 : « J'ai pris mes fonctions de diplomate d'échange au sein de la direction Afrique. Cette expérience est riche et stimulante. En étant intégrée au ministère italien, je peux aider à connecter les deux systèmes et mettre en relation les interlocuteurs italiens et français sur les sujets d'intérêt commun. J'ai par exemple pu organiser des échanges entre les ambassadeurs, envoyés spéciaux sur la lutte contre la désinformation en Afrique et sur la situation dans la Corne de

Les réalisations – Un an après la signature

l'Afrique. Je contribue aussi à renforcer la coordination franco-italienne dans le cadre européen en travaillant au partage d'informations et à la recherche de consensus sur les sujets suivis par la direction Afrique en amont des principales échéances. J'aide à expliquer les positions et priorités françaises et italiennes afin de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle. Je suis heureuse également de contribuer à la préparation de la prochaine conférence Italie-Afrique et de nourrir la réflexion sur des thèmes transversaux tels que l'impact du changement climatique sur le continent africain et l'implication des femmes dans la résolution des conflits en suivant des conférences et débats. Enfin, ce poste de diplomate d'échange me permet de partager avec mes collègues les bonnes pratiques sur le plan organisationnel et le fonctionnement interne (formation, évaluation) qui pourraient être sources d'inspiration. »